

Département des Affaires juridiques  
Décision : DAJ2021-106

## LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié  
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018,  
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2000-03 du 2 mai 2000 modifiée  
relative à l'organisation des services centraux de l'Institut national de la santé et de la recherche  
médicale ;

Vu la lettre de Mission du Président de l'Inserm en date du 22 mai 2018  
nommant Frédérique LESAULNIER, Déléguée à la Protection des Données de l'Institut national de la  
santé et de la recherche médicale ;

Vu la loi 78-17 Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés  
et plus spécifiquement son Titre II

### DECIDE :

**Article 1 :** Délégation de signature est accordée à Madame Frédérique LESAULNIER, Déléguée à la Protection des Données de l'Inserm, afin de signer tous actes et documents nécessaires à l'octroi d'un accès aux données à caractère personnel du Système National des Données de Santé (SNDS) pour les projets de recherche portés par l'Inserm

Les recherches visées sont celles dans le domaine de la santé qui relèvent d'une demande d'autorisation au titre de la section 3 du chapitre III du titre II de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et qui :

- n'appartiennent pas aux recherches impliquant la personne humaine telles que visées par le Code de la Santé Publique.
- ne seraient pas éligibles à une méthodologie de référence et ne nécessitent pas d'appariement.

**Article 2 :** Madame Frédérique LESAULNIER rend compte de l'utilisation de cette délégation de signature au Président-directeur général.

**Article 3** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

**Le Président-directeur général**



Gilles BLOCH